

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pour diffusion immédiate

### **Belle-Baie : le nouveau nom choisi pour l'entité 11**

Le mardi 17 mai 2022 - C'est avec beaucoup de fierté que le Comité de transition annonce que le nom de **Belle-Baie** a été retenu pour désigner le territoire de l'entité 11 qui deviendra une nouvelle municipalité à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Cette nouvelle municipalité regroupera les municipalités actuelles de Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher et Pointe-Verte ainsi que les districts de services locaux (DSL) de Madran, Petit-Rocher-Nord (incluant Devereaux), Petit-Rocher Sud, Laplante, Tremblay, Dunlop, Robertville et Beresford (incluant Petit-Rocher-Ouest, Alcida, Dauversière, Free Grant, Nicholas-Denys, Saint-Laurent, Sormany, Lugar, Sainte-Louise, Sainte-Rosette, Val-Michaud). Le Comité de transition, formé de représentants des DSL et des municipalités, a la responsabilité de soumettre des recommandations au ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, incluant une pour désigner le nom de la nouvelle municipalité. Le Comité s'est réuni jeudi dernier pour choisir un nouveau nom à la suite des commentaires reçus sur le nom qui avait été proposé initialement.

« Nous avons entendu la population et nous sommes retournés à la table à dessin. Nous savions que le choix de ce nom serait un des éléments les plus difficiles du processus de la réforme. Même si les noms des communautés actuelles vont continuer d'exister et que les adresses postales ne changeront pas, nous sommes conscients que le choix d'un nom pour désigner la nouvelle municipalité est un exercice difficile et que ceci touche une corde sensible chez la population » a déclaré le maire de Pointe-Verte et co-porte-parole du Comité, Maxime Lejeune.

« Nous remercions les citoyens qui ont pris le temps de participer au processus en nous transmettant leurs suggestions de noms et en nous faisant part, et ce, de manière très respectueuse, de leurs commentaires ou de leur réflexion sur le sujet. En plus d'être à l'écoute des points de vue des citoyens, le Comité de transition avait la responsabilité de tenir compte d'une multitude de contraintes et de considérations, de nature culturelle, légale et autres. Des historiens et experts en toponymie ont également été consultés. Nous n'avons pas pris cette décision à la légère. Bien qu'il soit impossible que le choix d'un nouveau nom puisse faire l'unanimité, nous estimons que le nom **Belle-Baie** sera bien accueilli par une majorité de citoyens » a ajouté le représentant du DSL de Dunlop et co-porte-parole du Comité, Normand Plourde.

#### **Les raisons qui motivent ce choix**

Dans le cadre du processus de consultation, la suggestion **Belle-Baie** est revenue à de nombreuses reprises. Ceci n'est pas surprenant quand on se rappelle que la Baie-des-Chaleurs fait partie d'un club sélect à l'échelle internationale en étant membre du *Club des plus belles baies du monde*. Les gens qui sont nés ici et qui ont habités la région toute leur vie, incluant ceux et celles qui ont fait le choix de s'y établir pour s'y enraciner, reconnaissent la beauté et l'importance de la Baie. Cette reconnaissance mondiale n'est pas anodine et constitue une distinction qui caractérise notre région et sur laquelle doit miser notre nouvelle municipalité.

De plus, cette côte qui borde une partie importante du territoire de la nouvelle municipalité est un lieu de rassemblement pour les citoyens et citoyennes de toutes les communautés, que l'on habite ou non près de l'eau. Quand on pense aux rencontres de familles, aux fêtes entre amis, à nos festivals, nos grands événements, aux quais, aux plages, aux roulottes que plusieurs installent dans les campings directement sur le bord de l'eau ou à proximité, ainsi que plusieurs autres activités qui animent notre vie sociale, communautaire et économique; la Baie est omniprésente dans nos vies. À l'image de toutes les rivières (aux Ormes, Nigadoo, Millstream et Grant) qui puisent leur source à l'intérieur des terres, qui longent nos communautés et qui finissent par se rejoindre dans la Baie, la population du territoire a également ce point en commun et la Baie permet, plus souvent qu'autrement, de nous réunir toutes et tous.

Le Comité a aussi pris en considération que la nouvelle municipalité va devoir se faire connaître pour assurer son développement socio-économique. Le nom retenu permet de la distinguer des autres municipalités qui seront créées. La Baie-des-Chaleurs est d'ailleurs au centre des stratégies et des efforts en matière de développement touristique de nos communautés et de la grande région Chaleur depuis plusieurs années. Le nom **Belle-Baie** s'inscrit facilement dans cette logique de développement.

Le Comité a considéré sérieusement d'utiliser les mots « Chaleur » et « Acadie » dans le nouveau nom, tel que suggérés par plusieurs citoyens.

Pour le mot « Chaleur », il est toutefois très souvent associé à la ville de Bathurst et la grande région administrative dans laquelle nous nous retrouvons, qui s'étend de Belledune jusqu'à Pokeshaw. De plus, une entité publique de la région, soit la « Commission des services régionaux Chaleur », utilise déjà la dénomination « Chaleur » dans son nom officiel et une certaine confusion pourrait survenir.

Pour ce qui est du mot « Acadie », sa signification est très large dans ce qu'il représente dans l'imaginaire des gens d'ici et d'ailleurs. Le mot est également déjà utilisé pour désigner des lieux (Péninsule acadienne, Acadieville, etc.) dans la province. Il y a aussi la possibilité qu'il soit utilisé par d'autres municipalités créées dans le cadre de la réforme, provoquant ainsi une multiplication de son usage au niveau toponymique.

Le nom **Belle-Baie** est unique pour désigner une municipalité et une partie du territoire de notre province. Il a existé dans un téléroman du même nom dont l'intrigue initiale tire son origine d'un événement survenu dans la région Chaleur. La fiction rejoint aujourd'hui la réalité et le nom **Belle-Baie** prendra ancrage dans le territoire et sera désormais utilisé pour désigner la municipalité qui regroupera toutes les communautés de l'entité 11, sans pour autant faire disparaître les noms existants.

Le nom doit être entériné par le gouvernement provincial dans les prochaines semaines et officialisé dans le cadre de l'adoption d'un projet de loi à l'Assemblée législative qui inclura les noms de toutes les nouvelles municipalités dans la province.

**Pour les demandes d'information complémentaire de la part des médias, veuillez s.-v.-p. acheminer vos requêtes à l'adresse courriel suivante:**

[nouveaunom11@gmail.com](mailto:nouveaunom11@gmail.com)